





## DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ Pour les quantités d'électricité facturées par les fournisseurs d'électricité à leurs clients

A déposer avant le 25 du mois suivant le trimestre de référence Article 266 *quinquies* C du code des douanes

À compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité au cours de l'année civile précédente sont inférieures à 40 térawattheures

	AU COURS DU TRIMESTRE:		]	ANNÉE :		
				REDEVABLE		
	Nom ou raison sociale :				Siren :	
Α	Adresse:					
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :					
					Siren :	
В	Représentant fiscal (si le redevable n'est pas établi en France) ou mandataire :					
	Adresse :					
		В	IIRE/	AU DE DOUANE DESTINATAIRE		
С						
			L	IQUIDATION DE LA TAXE		
	Taxation à tarif plein					
D	Quantité taxées à tarif plein (tarif 22,50 €/MWh)					kWh
E	Montant des quantités taxées à tarif plein (tarif 22,5€/MWh)				€	
F	Quantité taxées à tarif plein (tarif 0,50 €/MWh)				kWh	
G	Montant des quantités taxées à tarif plein (tarif 0,5€/MWh)				€	
					T (1446)	
	Quantités exonérées, exemptées ou en franchise				(kWh)	
	Réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques				1	
1	Fabrication de produits minéraux non métalliques					
J	Électricité utilisée dans les établissements de production de produits énergétiques  Production d'électricité					
L	Production a electricite  Compensation des pertes réseaux					
-						T
	Taxation à un tarif réduit				Quantités taxables (kWh)	Montant (€)
М	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro- intensives) dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (tarif : 2 €/MWh)					
N	N Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro- intensives) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (tarif : 5 €/MWh)					
0	Installations industrielles au sein d	le sites industriels électro-inter				
	intensives) dont la consommation Installations industrielles au sein d	le sites industriels électro-inter				
Р	intensives) exposées à un risque ( kWh par € de VA (tarif : 1 €/MWh)					
Q	Installations industrielles au sein ( intensives) exposées à un risque (					
_	par € de VA (tarif : 2,5 €/MWh) Installations industrielles au sein d					
R	intensives) exposées à un risque	de fuite de carbone dont la co				
s	kWh par € de VA (tarif : 5,5 €/MW Installations hyperélectro-intensive					
Т	Transport de personnes et de mar					
'	ou électrique et trolleybus (tarif : 0 Centres de stockage de données	,5 €/MWh)				
U	les quantités excédant 1 Gwh par					
٧	Exploitants d'aérodromes ouverts 222Wh par euro de VA (tarif: 7,5	à la circulation aérienne public € MWh)				
14/	Manutantion portugire dans l'enceinte des ports mentionnés au 2° du II de l'article 265 octios C. lorsque cette					
w	consommation est supérieure à 222 wattheures par euro de valeur ajoutée (tarif : 0,5 €/MWh)					
X	Navires stationnant à quai dans les ports mentionnés au c du 1 de l'article 265 bis et engins mentionnés au e du 1 de l'article 265 bis du code des douanes (tarif : 0,5 €/MWh)					
	Total quantités facturées ou donnant lieu à acompte (somme des quantités ligne D +					
Υ	ligne F + lignes H à L + lignes M à X)					(kWh)
	<u> </u>					
,	TICFE totale due (somme des montants lignes E + G + lignes M à X) Les tarifs de la TICFE sont indiqués au				ı 8 de l'article 266 quinquies C du code	des douanes. La
Z	TICFE est exprimée en euros et arron				die à l'euro le plus proche.	
				_		
ZA			ENG	GAGEMENT DU REDEVABLE		
	oussigné (e), ésentant habilité de la société, atte	ste de l'exactitude des renseig	nemen	its portés sur la présente déclaration.		
Fait à : Signature						
	Le:					
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION						
				istrement	Prise en recette	e
	Moyen de paiement	Date de réception :			Code taxe :	
	Virement	N° d'enregistrement :			Date :	
	Chèque bancaire Chèque postal	Cachet et signature :			N° : Montant pris en compte en € :	
	Manufat	1				





L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :

- vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;

- vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier és vios processus sont conformes à la réglementation ;

- vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : http://bit.vi/retalionconfiancedouane